

ENSEIGNEMENT**Moratoire sur le qualifiant**

En 2013, la Communauté française a voté un décret modifiant la grille horaire du qualifiant (technique/professionnel). La réforme devait s'appliquer en septembre 2014 mais une dérogation permettait aux écoles d'attendre un an. « *Et toutes les écoles l'ont utilisée* », dit Eugène Ernst (CSC). Et pour cause : la nouvelle grille gonfle les cours généraux (de 9 à 16 périodes) et menace l'emploi des profs de pratique professionnelle. Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Éducation, signale qu'elle va proposer au gouvernement un moratoire, pour « *respirer*. » (P.Bn)